



Entreprises, collectivités & propriétaires : valoriser le stockage du carbone en forêt

Allocution de bienvenue

Olivier Picard, CNPF

Bonjour à tous et merci de vous être déplacés si nombreux à Montauban pour ce séminaire auquel le Centre national de la propriété forestière (CNPF) vous a conviés.

Je tiens tout d'abord à remercier vivement le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, Monsieur Christian Astruc, qui nous a très gentiment mis à disposition ce bel auditorium du Centre universitaire de Tarn-et-Garonne ainsi que les personnes du Centre universitaire pour leur accueil.

Pourquoi nous retrouvons-nous aujourd'hui ensemble ? C'est le changement climatique qui nous réunit. Il est là et nous apporte chaque année son record de températures, qui est le signe le plus tangible de ce phénomène. Le constat est maintenant largement partagé du changement en cours, du rôle de l'homme, des émissions de gaz à effet de serre (GES) du fait de ses activités. Par rapport aux changements ancestraux du climat, ce qui caractérise les changements actuels est sa rapidité.

Ce phénomène mondial qui concerne 7 milliards d'individus est notre affaire, c'est notre maison commune, c'est notre avenir. Même si ces phénomènes nous dépassent, nous avons chacun une partie de la solution... C'est pourquoi, il est urgent et important de travailler ensemble.

Les forestiers sont très concernés par ces changements rapides, car les arbres poussent lentement, sur 50 à 100 ans, soit l'horizon climatique que les scientifiques sont capables de modéliser.

Chaque forestier n'aura qu'un seul coup pour s'adapter. Un agriculteur ou un céréalier peut chaque année revoir son plan de gestion, le forestier, non.

Mais le forestier a une arme importante et efficace, l'arbre stocke le carbone dans le bois, qui est lui-même utilisé, et donc ce carbone est stocké pour longtemps. Ainsi la forêt française stocke l'équivalent de 15 % des émissions nationales de GES. L'enjeu de la journée d'aujourd'hui est de montrer l'importance de la gestion forestière, de son impact sur le stockage de carbone et de vous montrer comment vos entreprises peuvent contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Je me réjouis d'avance que ce séminaire soit l'occasion pour des entreprises, des collectivités, des propriétaires forestiers et le personnel technique du CNPF de se retrouver et d'échanger sur nos rôles respectifs, nos responsabilités pour mettre en place des projets vertueux d'atténuation du changement climatique.

Le CNPF travaille depuis déjà dix ans sur la quantification du carbone en forêt et sur le modèle économique des projets carbone forestiers. Nous avons pris un virage stratégique en développant des méthodes et des outils de calcul du carbone stocké par les forêts, en utilisant toute cette ingénierie pour le compte d'entreprises ou de collectivités avec lesquelles nous réalisons les premiers projets carbone en France.

Tout a commencé par un partenariat avec la Banque Neuflyze OBC, puis en 2015 plusieurs projets carbone avec le GIP¹ Massif central et le Groupe La Poste, la première entreprise à s'être autant investie sur des projets locaux — qui vous seront d'ailleurs présentés en deuxième partie.

Ces partenariats se construisent dans la durée et se développent puisque nous avons tout récemment signé un partenariat avec le Tour de France pour des projets carbone dans la région du Mont Ventoux.

Nous allons poursuivre sur cette voie en développant de nouveaux partenariats avec vous, les entreprises, vous, les collectivités et, bien sûr, vous, les propriétaires, pour apporter de nouveaux financements innovants à la forêt privée.

Nous sommes par ailleurs engagés dans un projet partenarial — Vocal — qui va créer le premier référentiel national de certification carbone. Dans le cadre du programme franco-espagnol Forest CO₂, nous allons développer la réalisation de tels projets carbone, notamment dans le Sud-Ouest.

J'insiste sur le caractère innovant de ces partenariats : nous parlons bien d'acteurs qui n'ont que très peu l'occasion de travailler ensemble. Un projet carbone, et nous le verrons, c'est la possibilité pour une entreprise de s'inscrire sur un territoire en créant une plus-value économique locale grâce à une action concrète et vertueuse du point de vue de l'atténuation du changement climatique.

Tous ces travaux valorisent les services que rendent nos forêts à la société en séquestrant une partie du carbone atmosphérique, en épurant l'air, en produisant une eau de qualité, en favorisant la biodiversité animale et végétale... Le CNPF, notamment avec son service « recherche, développement et innovation » qu'est l'Institut pour le développement forestier (IDF), travaille sur la majorité de ces services.

Pour chacun, le constat est le même : le propriétaire forestier, selon la gestion qu'il adopte dans ses bois, a la possibilité de valoriser des services environnementaux qui bénéficient à la société alors qu'il en supporte parfois seul les coûts et les surcoûts.

C'est là que peuvent entrer en jeu des entreprises et des collectivités, en compensant une partie de leurs émissions non réductibles, en soutenant des projets forestiers pour lesquels le CNPF va calculer le gain carbone induit par un changement de pratiques ou encore en développant des aides intégrant une meilleure séquestration du carbone en forêt.

Je n'en dis pas plus, la première table ronde va vous permettre de bien appréhender les attentes des propriétaires, des entreprises et des collectivités. Dans la deuxième, nous vous présenterons des cas concrets de projets carbone, avec notamment le Groupe La Poste, notre partenaire de référence, que je remercie d'avoir accepté notre invitation.

Bon séminaire à tous !

¹ GIP = groupement d'intérêt public